



Vol à l'étalage sans flagrant délit

Par **paul89**, le **08/05/2014** à **21:05**

Bonsoir,

j'ai commis il y a un an une série de vol (cinq ou six) dans différents supermarchés pour des valeurs variables de 5 à 10/15€ dans chaque supermarché (deux vols dans le même.)

Je n'ai pas été interpellé par les vigiles. Je n'ai à ce jour rien reçu de la part de la police. Je voulais néanmoins savoir si je risquais quelque chose ? Je regrette mes actes et le simple fait d'avoir cette peur permanente d'être pris m'a donné une bonne leçon.

donc mes deux questions:

- y'a t il encore un risque que je sois convoqué par la police ? un an après les faits (sur la base de caméra de surveillance, de ma CB...)
- en combien de temps après un dépôt de plainte reçoit on une convocation ?

Merci d'avance pour votre aide, je ne dors plus à cause de ces soucis.

Par **moisse**, le **09/05/2014** à **09:09**

Bonjour,

La prescription pour vol est de 3 ans.

Pour le reste impossible de vous répondre sauf qu'il est peu vraisemblable d'envisager actuellement une suite.